



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 994 226 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.04.2000 Bulletin 2000/16

(51) Int. Cl.⁷: **E05C 9/20**, E05C 9/18

(21) Numéro de dépôt: **98440211.5**

(22) Date de dépôt: **21.09.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur:
**FERCO INTERNATIONAL Ferrures et Serrures
de Bâtiment Société Anonyme
57400 Sarrebourg (FR)**

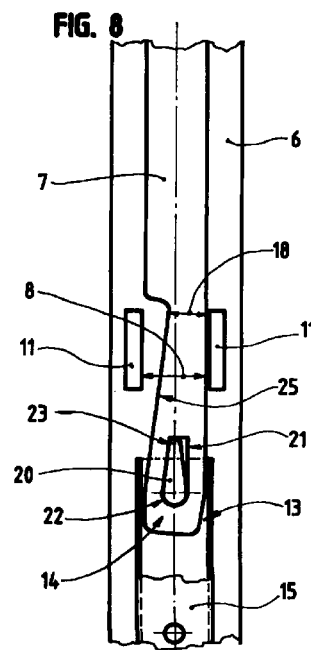
(72) Inventeur: **Mih, Philippe
57430 Sarralbe (FR)**

(74) Mandataire: **Rhein, Alain
Cabinet Bleger-Rhein
8, Avenue Pierre Mendès France
67300 Schiltigheim (FR)**

(54) **Crémone ou crémone-serrure**

(57) L'invention a trait à une crémone ou crémone-serrure comportant au moins un boîtier (5) abritant un mécanisme de commande en déplacement d'au moins une tringle de manoeuvre (7) s'étendant au-dessus et/ou en-dessous dudit boîtier à l'arrière de la tête (6), cette ou ces tringles de manoeuvre pénétrant dans ledit boîtier au travers d'ouvertures (8) prévues à cet effet en vue de coopérer, à l'aide de moyens de liaison (14) appropriés, avec un chevalet (15).

Selon l'invention, lesdits moyens de liaison (14) d'une tringle de manoeuvre (7) avec un chevalet (15) sont de type articulé, tandis que ladite tringle (7) est, en outre, définie, au moins à hauteur de l'ouverture (8), de largeur (18) inférieure à cette dernière en vue d'autoriser le pivotement de ladite tringle de manoeuvre (7) dans un plan parallèle à la tête (6).



EP 0 994 226 A1

Description

[0001] L'invention concerne une crémone ou cré-mone-serrure comportant au moins un boîtier rapporté à l'arrière d'une têtère et abritant un mécanisme pour la commande en déplacement d'au moins une tringle de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou endessous dudit boîtier, à l'arrière de la têtère, cette ou ces tringles de manoeuvre pénétrant dans ledit boîtier au travers d'ouvertures prévues à cet effet en vue de coopérer, à l'aide de moyens de liaison appropriés, avec un chevalet interagissant avec ledit mécanisme de commande.

[0002] La présente invention trouvera son application dans le domaine de la quincaillerie du bâtiment et concerne, tout particulièrement, les ferrures de verrouillage de type crémone ou crémone-serrure.

[0003] La plupart de ces crémones ou crémones-serrures répondent à la description ci-dessus et comportent, par conséquent, au moins un boîtier rapporté à l'arrière d'une têtère et renfermant un mécanisme de commande permettant d'agir sur une ou plusieurs tringles de manoeuvre venant à s'étendre au-dessus et/ou endessous de ce boîtier, à l'arrière de ladite têtère.

[0004] Généralement, ledit mécanisme de commande permet à un usager d'agir, par exemple au moyen d'une poignée ou d'un bouton de commande ou encore à l'aide d'un élément à clé, sur un organe de transmission dénoncé, usuellement, chevalet auquel vient à être reliée, à l'aide de moyens de liaison appropriés, l'extrémité d'une tringle de manoeuvre engagée dans ce boîtier. A noter que celui-ci comporte, à cet effet et au niveau de son chant supérieur et/ou inférieur, une ouverture ajustée à la section de ladite tringle. Ainsi, la liaison entre cette dernière et le chevalet est réalisée, souvent, par des moyens d'accrochage sous forme d'une lumière rectangulaire dans l'extrémité de cette tringle et dans laquelle est à même de pénétrer un doigt d'accrochage de forme parallélépipédique complémentaire associé au chevalet.

[0005] Une telle crémone ou crémone-serrure est, très fréquemment encastrée dans une rainure en feuillure du montant et/ou d'une traverse d'un ouvrant de porte, fenêtre ou analogue, la têtère venant abriter l'ensemble des organes auxquels il a été fait référence plus haut.

[0006] A ce propos, il convient d'observer que si ces crémones ou crémones-serrures sont fabriquées à des dimensions standards, notamment on ce qui concerne la longueur de leur têtère et de leur tringle de manoeuvre, il est nécessaire, pour un fabriquant, de pouvoir satisfaire, également, à des demandes spécifiques. S'il est bien sûr possible, dans ces conditions, d'ajuster cette longueur des têtères et des tringles de manoeuvre on usine, avant assemblage de la crémone ou crémone-serrure, cela vient à compliquer, sensiblement, la gestion de fabrication de ces crémones ou crémones-serrures, tout particulièrement lorsque ces demandes spécifiques correspondent à de très petites

séries.

[0007] Tout particulièrement, les crémones ou crémones-serrures venant équiper des menuiseries de rénovation ou destinées à répondre à des demandes spécifiques, doivent faire l'objet, quasi systématique, d'une reprise en ce qui concerne la longueur de leur têtère et de leurs tringles de manoeuvre.

[0008] Une telle difficulté se rencontre, tout particulièrement, dans le cadre des crémones ou crémones-serrures amenées à s'étendre sur toute la longueur d'un montant ou d'une traverse d'un ouvrant. Plus encore lorsque l'extrémité libre d'une tringle de manoeuvre est à même de constituer, on soi, un organe de verrouillage dans la mesure où cette extrémité libre est prévue apte à se présenter saillante à l'une des extrémités de ce montant ou de cette traverse de manière à venir s'insérer dans une gâche ménagée en correspondance sur le cadre donnant de la porte, fenêtre ou analogue.

[0009] En fait, en dehors de ces cas spécifiques correspondant à la rénovation ou aux demandes spéciales, le problème est devenu plus complexe encore, dans la mesure où le jeu de feuillure a tendance à être réduit au strict minimum de sorte que l'on ne peut plus se permettre un ajustement approximatif entre la longueur d'une crémone ou crémone-serrure et, par exemple, la hauteur du montant d'un ouvrant de porte ou fenêtre sur lequel cette crémone ou crémone-serrure doit être rapportée. En effet, si la tringle, la têtère ou encore le guide de sortie de tringle devaient créer un encombrement, dans ces conditions, au niveau de cette feuillure, cela pourrait engendrer des difficultés de fonctionnement de cette porte ou fenêtre. A l'inverse, une tringle trop courte ne permet pas d'obtenir un engagement convenable de son extrémité dans la gâche correspondante sur le cadre dormant.

[0010] Si, à ce jour, les menuisiers se sont d'ores et déjà équipés pour certains, d'une petite presse qui leur permet, par conséquent, de couper à la longueur souhaitée une tringle de manoeuvre et, simultanément, la têtère qui l'abrite le recoupage individuellement de l'un ou l'autre n'est pas possible au travers de cet outil. Aussi, il ne leur est pas possible d'ajuster précisément ces éléments à chacun des cas spécifiques qu'ils rencontrent. A noter que pour leur permettre une telle opération ces crémones ou crémones-serrures lorsqu'elles sont livrées à ces menuisiers sont dépourvues du guide de sortie de tringle qui vient se fixer, usuellement, sur l'extrémité de la têtère pour assurer, précisément, le guidage de l'extrémité de la tringle. Ce guide de sortie de tringle se présente, alors, sous forme d'un accessoire qui n'est plus fixé sur la têtère, mais qui est destiné à coiffer l'extrémité de cette dernière au moment de la pose de la crémone ou crémone-serrure, tandis que des moyens de fixation appropriés permettent de le rendre solide directement, de la menuiserie.

[0011] A cela il convient de préciser qu'un guide de sortie de tringle venant coiffer l'extrémité de la têtère et

fixé individuellement sur la menuiserie vient augmenter les opérations de pose d' une telle crémonne ou crémonne-serrure.

[0012] En fin de compte, la présente invention se propose de remédier aux problèmes précités au travers d'une crémonne ou crémonne-serrure dont l'extrémité libre d'une tringle de manoeuvre peut être écartée de celle de la tête par pivotement dans un plan parallèle à cette dernière, ce pivotant étant précisément autorisé au travers des moyens de liaison de cette tringle avec les éléments du mécanisme de commande situés, par conséquent, intérieurement au boîtier.

[0013] A cet effet, l' invention concerne une crémonne ou crémonne-serrure comportant au moins un boîtier rapporté à l' arrière d'une tête et abritant un mécanisme pour la commande en déplacement d' au moins une tringle de manoeuvre s' étendant audessus et/ou en-dessous dudit boîtier à l'arrière de la tête, cette ou ces tringles de manoeuvre pénétrant dans ledit boîtier au travers d'ouvertures prévues à cet effet en vue de coopérer, à l'aide de moyens de liaison appropriés, avec un chevalet interagissant avec ledit mécanisme de commande, caractérisée par le fait que lesdits moyens de liaison d'une tringle de manoeuvre avec un chevalet sont de type articulé, tandis que ladite tringle est, en outre, définie, au moins à hauteur de l'ouverture dans le boîtier de largeur inférieure à cette ouverture, en vue d'autoriser le pivotement, selon une amplitude déterminée, de ladite tringle de manoeuvre dans un plan parallèle à ladite tête.

[0014] Les avantages découlant de la présente invention consistent en ce que tringle et tête d' une crémonne ou crémonne-serrure, préassemblée en usine, peuvent être recoupées, individuellement, en longueur, sans qu'il ne soit nécessaire de procéder au démontage de l'une d'elles.

[0015] De plus, cela évite de multiplier les stocks et permet avec des crémonnes ou crémonnes-serrures de couvrir tous les besoins. De plus, au travers de la présente invention, les menuisiers peuvent plus librement définir de nouveaux standards de portes ou fenêtres à section réduite des éléments du châssis ouvrant et du cadre dormant. En effet, les crémonnes ou crémonnes-serrures, objet de l'invention, sont en mesure de consolider de telles portes ou fenêtres en autorisant, tout d'abord, une réduction du jeu de feuillure et en assurant un meilleur engagement des sorties de tringles dans les gâches.

[0016] D' autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre se rapportant à un mode de réalisation qui n'est donné qu'à titre d'exemple indicatif et non limitatif.

[0017] En fait, la compréhension de cette description sera facilitée en se référant aux dessins joints en annexe et dans lesquels

- la figure 1 est une représentation schématisée de l'ouvrant d'une fenêtre équipée d'une crémonne ou

crémonne-serrure conforme à l'invention ;

- la figure 2 est une représentation schématisée et en élévation d'une tête à l'arrière de laquelle vient se déplacer une tringle de manoeuvre dont l'extrémité inférieure, normalement engagée dans un boîtier, coopère, par l'intermédiaire de moyens de liaison de type articulé, avec un chevalet du mécanisme de commande ;
- la figure 3 est une représentation similaire à la figure 2, la tringle de manoeuvre ayant, cependant, été décalée, angulairement, par rapport à la tête ;
- la figure 4 est une représentation similaire à la figure 3, les moyens de liaison de type articulé étant représentés, ici, sous forme d'un autre mode de réalisation ;
- la figure 5 est une représentation schématisée en élévation et en coupe de l'extrémité libre d'une tringle de manoeuvre et d'une tête, celle-ci recevant un guide de sortie de tringle ;
- la figure 6 est une représentation schématisée en élévation et en coupe du guide de sortie de tringle seule ;
- la figure 7 est une représentation schématisée et en plan de ce guide ;
- la figure 8 est une représentation de détail de la figure 2 illustrant la coopération de la tringle de manoeuvre avec le chevalet par l'intermédiaire de moyens de liaison de type articulé, selon un mode d'exécution.

[0018] Tel que représenté dans les figures du dessin ci-joint, la présente invention concerne le domaine de la quincaillerie du bâtiment et, plus particulièrement, celui des ferrures de verrouillage de type crémonne ou crémonne-serrure pour porte, fenêtre ou analogue.

[0019] Tel que représenté dans la figure 1, une telle crémonne ou crémonne-serrure 1 est très souvent montée sur le montant 2 ou sur une traverse de l'ouvrant 3 d'une telle porte ou fenêtre 4. En fait, cette crémonne ou crémonne-serrure 1 est habituellement encastrée dans une rainure prévue à cet effet en feuillure de ce montant 2 ou de cette traverse et comporte au moins un boîtier 5, repéré en traits discontinus sur la figure 1, rapporté, par exemple par rivetage ou autre, à l'arrière d'une tête 6. Celle-ci vient, en quelque sorte abriter l'ensemble des organes de cette crémonne ou crémonne-serrure 1 disposés dans ladite rainure d' encastrement du montant 2 de l' ouvrant 3.

[0020] Le boîtier 5 renferme, en fait, un mécanisme (non représenté) pour la commande on déplacement

d'au moins une tringle de manoeuvre 7 s'étendant, à l'arrière de la tête 6 au-dessus et/ou en-dessous de ce boîtier 5.

[0021] Ainsi, cette ou ces tringles de manoeuvre 7 pénètrent dans ledit boîtier 5 au travers d'ouvertures 8 prévues à cet effet au niveau du chant supérieur 9 et/ou inférieur 10, de ce dernier immédiatement à l'arrière de la tête 6. Sur les figures 2, 3, 4 et 8, cette ouverture 8 s'étend entre les deux parois latérales du boîtier 5, matérialisées, ici, par les deux lumières rectangulaires 11 ménagées dans la tête 6, symétriquement par rapport à son plan médian longitudinal 12, et destinées à la réception de pattes de rivetage que comporte le chant avant desdites parois latérales donc, avant et arrière, correspondant au boîtier 5. Il convient cependant de rappeler que la présente invention n'est nullement limitée à une telle solution de rivetage pour garantir la liaison de ce boîtier 5 à la tête 6 et qui est donné, ici, à titre d'exemple.

[0022] Quoi qu'il en soit, l'extrémité 13 d'une tringle de manoeuvre 7 introduite à ce niveau du boîtier 5 coopère, à l'aide de moyens de liaison 14 appropriés avec un chevalet 15 interagissant avec le mécanisme de commande. Ainsi, ce chevalet 15 est habituellement considéré comme faisant partie intégrante à ce mécanisme de commande de la crémonne ou crémonne-serrure 1.

[0023] Les différentes figures du dessin ci-joint représentent, tout particulièrement une crémonne ou crémonne-serrure 1 dont l'extrémité libre 16 opposée à celle 13 de la tringle de manoeuvre 7 est apte à définir un organe de verrouillage, en ce sens qu'elle est en mesure de se présenter saillante à une extrémité 17 du montant 2 ou, selon le cas, d'une traverse de l'ouvrant 3 de manière à venir coopérer avec une gâche disposée en concordance sur le cadre dormant, ceci lorsque cette crémonne ou crémonne-serrure est amenée en position de verrouillage.

[0024] L'on comprend, évidemment, que dans de telles conditions mais aussi pour les raisons déjà évoquées plus haut, la longueur de cette tringle de manoeuvre 7 tout comme celle de la tête 6 qui l'abrite doivent être strictement ajustées aux dimensions de cet ouvrant 3 de sorte que le menuisier est amené, très fréquemment, soit à demander au fabricant des mises à longueur des tringles et/ou de têtes, soit à procéder à leur recoupage au moyen d'une presse adéquate. D'autres contraintes peuvent naturellement exiger un recoupage tel qu'évoqué et sans rien changer au problème posé et à sa solution.

[0025] Quoi qu'il en soit, la présente invention a pour but de rendre plus aisé ce recoupage individuel d'une tête et/ou d'une tringle de manoeuvre correspondant à une crémonne ou crémonne-serrure préassemblée.

[0026] Tout particulièrement, selon l'invention, les moyens de liaison 14 permettant à l'extrémité 13 introduite dans le boîtier 5 d'une tringle de manoeuvre 7 de

coopérer avec le chevalet 15, sont définis de type articulé, tandis que ladite tringle de manoeuvre 7 présente, en outre, au moins à hauteur de l'ouverture 8 dans le boîtier 5, une largeur 18 inférieure à celle de cette ouverture 8, on veut d'autoriser le pivotement, selon une amplitude α déterminée, de ladite tringle de manoeuvre 7 dans un plan parallèle à la tête 6. Ceci permet, par conséquent, d'écarter, angulairement, l'extrémité libre 16 de cette tringle de manoeuvre 7 par rapport à celle 19 de la tête 6 et, finalement, de recouper, indépendamment, l'une et l'autre.

[0027] On remarquera tout particulièrement que pour procéder à ce recoupage l'opérateur n'est plus dans l'obligation, comme par le passé, d'imprimer, selon le cas, à la tringle de manoeuvre ou à la tête une quelconque flexion susceptible d'entraîner une déformation permanente de ces éléments.

[0028] Substantiellement, les moyens de liaison de type articulé 14 sont définis par un doigt d'accrochage 20 associé, selon le cas, au chevalet 15 ou à l'extrémité 13 de la tringle de manoeuvre 7, ce doigt d'accrochage 20 étant prévu apte à venir s'insérer dans une lumière 21 ménagée au niveau de ladite extrémité 13 de la tringle de manoeuvre 7, respectivement, dans le chevalet 15, ce doigt d'accrochage 20 et cette lumière 21 étant configurés de manière à autoriser le pivotement de la tringle de manoeuvre 7 par rapport audit chevalet 15 au moins selon un angle de rotation d'amplitude α . Ainsi, comme représenté dans la figure 4, le doigt d'accrochage 20 et la lumière 21 peuvent être définis de section circulaire.

[0029] Toutefois, l'on remarquera qu'il est assez usuel, dans l'état de la technique, de ménager au niveau de la tringle de manoeuvre, une lumière parallélépipédique, plus particulièrement de forme rectangulaire dans laquelle vient s'insérer un doigt d'accrochage du chevalet de forme conjuguée. Dans une telle configuration il suffit de modifier et donc d'adapter la forme du doigt d'accrochage 20 par rapport à la lumière 21 de forme carrée ou rectangulaire, pour aboutir au but recherché. Tout particulièrement, tel que visible dans les figures 2, 3 et 8, ledit doigt d'accrochage 20 peut adopter une forme en goutte d'eau dont la partie 22 de largeur la plus importante est ajustée à la largeur de la lumière 21 de forme parallélépipédique tandis que la partie 23 effilée, présentant une certaine mobilité dans cette lumière 21, permet à la tringle de manoeuvre 7 de pivoter par rapport à la tête 6. Là encore, l'on peut imaginer associer à la tringle le doigt d'accrochage 20, le chevalet recevant la lumière 21.

[0030] L'on observera qu'il suffit pour la tringle de manoeuvre 7 de pouvoir pivoter par rapport à la tête 6 dans une seule direction 24 pour que l'on obtienne le résultat recherché. Aussi, la largeur 18 de la tringle de manoeuvre 7 à hauteur de l'ouverture 8 dans le boîtier 5 peut être ajustée, en vue du résultat à obtenir, au travers d'une simple découpe 25 réalisée dans l'un des chants latéraux 26 de cette tringle de manoeuvre 7, au

niveau de cette ouverture 8. Cette découpe 25 est ainsi définie de manière à permettre, lors du pivotement de la tringle de manoeuvre 7, à la paroi du boîtier 5, située du côté correspondant à la direction de pivotement 24 de s'inscrire dans cette découpe 25.

[0031] Dans le cadre d'une crémone ou crémone-serrure 1 comportant une tringle de manoeuvre 7 dont l'extrémité libre 16 est susceptible de définir un organe de verrouillage, un guide de sortie de tringle 27 vient généralement équiper l'extrémité libre correspondante 19 de la tête 6, ceci à la manière représentée dans la figure 5.

[0032] En fait, l'invention concerne également un tel guide de sortie de tringle 27 particulièrement adapté à une crémone ou crémone-serrure 1 aux caractéristiques précédemment décrites dont la tête 6 et une tringle de manoeuvre 7 sont amenées à être recoupées. L'on comprend que dans de telles conditions, cette crémone ou crémone-serrure 1 ne peut être prééquipée, en usine, de ce guide de sortie de tringle 27, celui-ci ne pouvant lui être associé qu'une fois le recoupage effectué.

[0033] Toutefois il faut éviter, dans ces conditions, que le fait, pour un menuisier d'avoir à équiper, lui-même, la crémone ou crémone-serrure de ce guide de sortie de tringle 27 ne lui complique sa tâche.

[0034] Aussi, selon l'invention, ce guide de sortie de tringle 27 se présente, avantageusement, sous forme d'un profilé de section en U définissant un canal 28 prévu apte à accueillir, en vue d'en assurer le guidage, l'extrémité 16 de la tringle de manoeuvre 7. Ce profilé en U comporte un fond 29 au niveau des bords longitudinaux duquel s'étendent des parois latérales 30, 31 dont le chant supérieur 32 est prévu apte à prendre appui sur la face arrière 33 de la tête 6.

[0035] A l'une des extrémités 34, ce guide de sortie de tringle 27 peut être pourvu d'un retour d'accrochage 35 présentant une ouverture 36 pour le passage de la tringle de manoeuvre 7 et venant s'accrocher sur l'extrémité libre 19 de la tête 6. Toutefois, l'on comprend qu'un tel retour d'accrochage 35 peut générer une excroissance au niveau de la feuillure d'une porte ou fenêtre dans la mesure où il vient se superposer à la tête 6 à l'avant de celle-ci. Aussi et pour éviter cela, à hauteur de son extrémité 34, les parois latérales 30, 31 de ce guide de sortie de tringle 27 peuvent être munies, sur leur chant supérieur 32 d'une patte de fixation notamment par sertissage, repérée 50 sur la figure 6, qui est prévue apte à coopérer avec l'extrémité 19 de la tête 6 conformationnée en conséquence.

[0036] Par ailleurs, depuis le fond 29 et intérieurement au canal 28 s'étend un bossage longitudinal. 37 sur lequel est à même de venir s'emboîter la tringle de manoeuvre 7 au travers d'une lumière oblongue 38 ménagée dans cette dernière à cet effet. En fait, ce bossage 37 reçoit, d'une part, des moyens de positionnement 39 du guide de sortie de tringles 27 par rapport à la tête 6 et, d'autre part, des moyens 40 en vue de sa

fixation sur une menuiserie ou analogue.

[0037] Substantiellement, les moyens de positionnement 39 consistent en un plot de positionnement 41 ajusté à une ouverture 2 dans la tête 6, tenant compte, à ce propos, que ce plot de positionnement 41 peut encore définir un plot de rivetage permettant de rendre solidaire, dans une première étape, ledit guide de sortie de tringle 27 de cette tête 6, avant la pose de la crémone ou crémone-serrure 1 sur la menuiserie.

[0038] Quant aux moyens de fixation 40, ils consistent en une perforation 43 pour le passage d'une vis de fixation ou analogue, celle-ci traversant, par ailleurs, un trou 44 ménagé, en correspondance, dans la tête 6.

[0039] On observera, à ce propos, qu'un rivetage préalable du guide de sortie de tringle 27 sur la tête 6 au moyen du plot de positionnement 41 permet de rendre solidaire la tête 6 et le guide de sortie de tringle 27 de la menuiserie au moyen d'une seule et même vis de fixation.

[0040] Les côtes de positionnement de l'ouverture 42 et du trou 44 pour la réception du plot de positionnement 41, d'une part, et pour le passage d'une vis de fixation, d'autre part, étant déterminées depuis l'extrémité libre 19, recoupable, de la tête 6, cette ouverture 42 et ce trou 44 sont nécessairement réalisés postérieurement au recoupage de cette tête 6, préférentiellement au moyen du même outillage donc de la presse permettant d'effectuer cette opération.

[0041] Par ailleurs, la lumière 38 dans la tringle de manoeuvre 7 est, elle, définie, de longueur suffisante et, donc, à même de concorder avec le bossage 37 du guide de sortie de tringle 27, quelle que soit la longueur à laquelle la tringle de manoeuvre 7 est susceptible d'être recoupée par rapport à une longueur standard.

[0042] L'on comprend, au vu de la description qui précède que la présente invention permet de répondre, avantageusement, au problème rencontré dans le cadre de l'état de la technique, de sorte qu'elle représente un net progrès, tout particulièrement pour les menuisiers qui voient dans ce type de crémone ou crémone-serrure la possibilité de les adapter, en longueur, avec une grande aisance.

Revendications

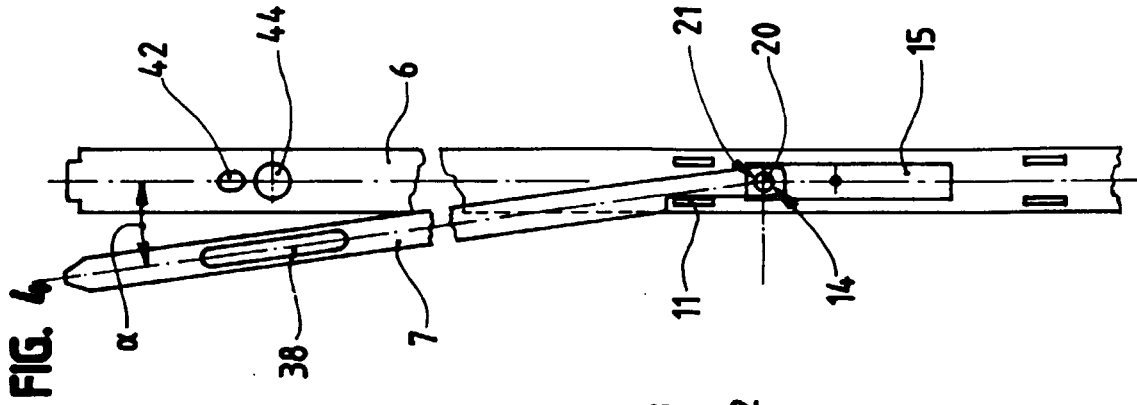
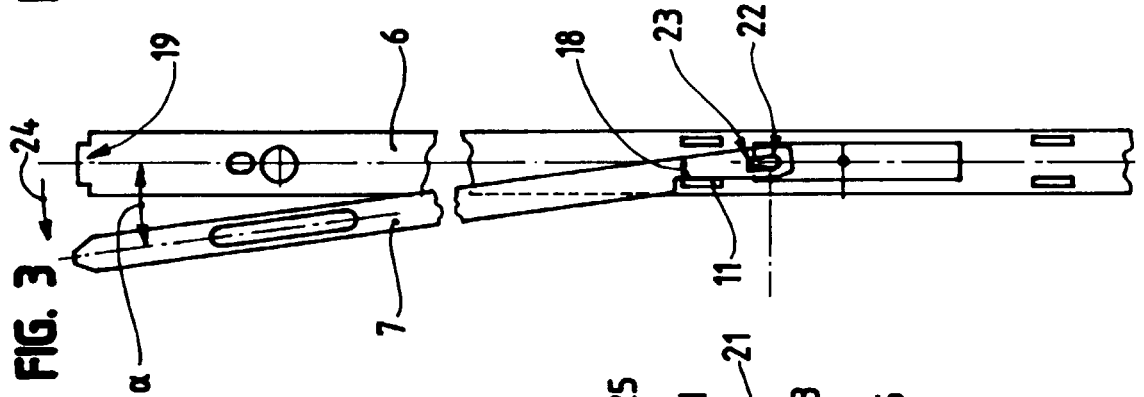
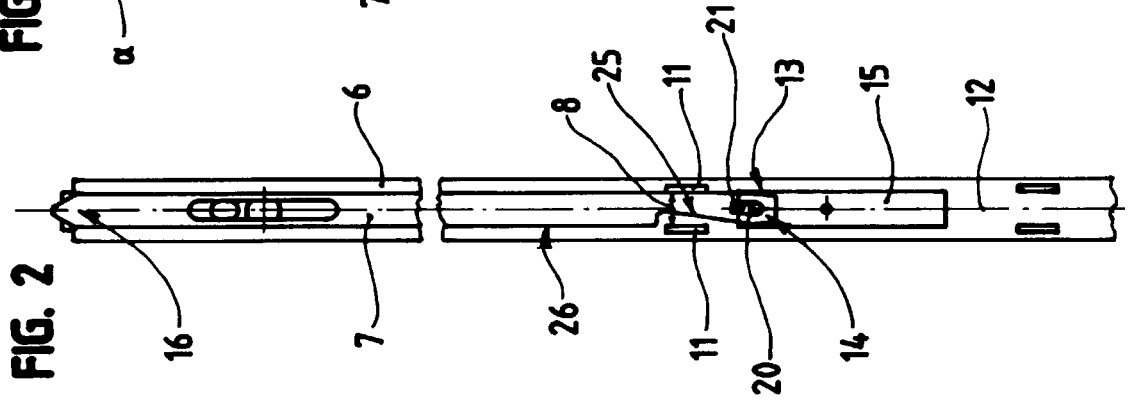
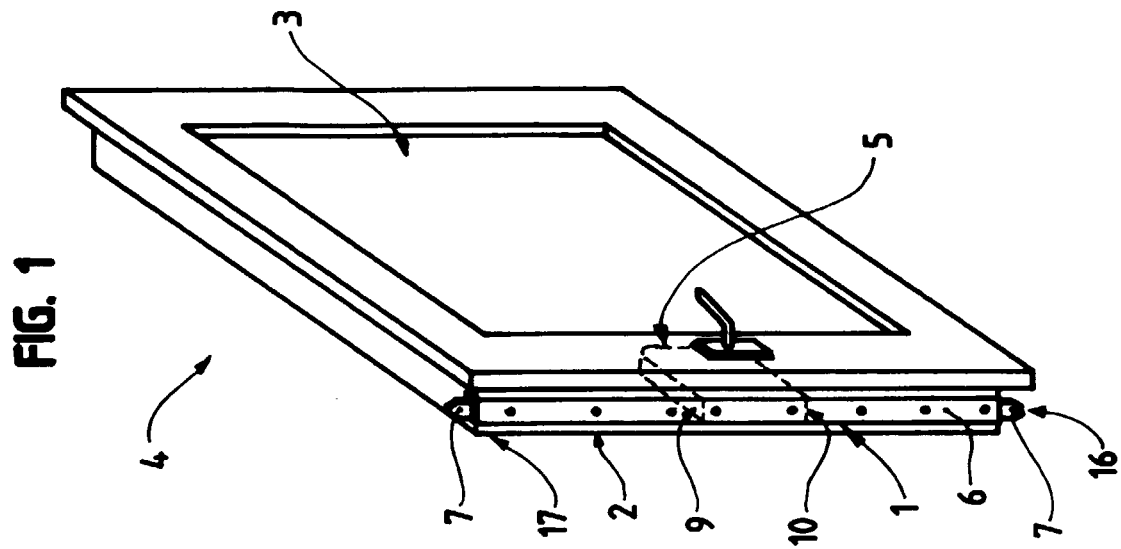
1. Crémone ou crémone-serrure comportant un boîtier (5) rapporté à l'arrière d'une tête (6) et abritant un mécanisme de commande en déplacement d'au moins une tringle de manoeuvre (7) s'étendant au-dessus et/ou en-dessous dudit boîtier (5), à l'arrière de la tête (6), cette ou ces tringles de manoeuvre (7) pénétrant dans ledit boîtier (5) au travers d'ouvertures (8) prévues à cet effet en vue de coopérer, à l'aide de moyens de liaison (14) appropriés, avec un chevalet (15) interagissant avec le mécanisme de commande, caractérisée par le fait que lesdits moyens de liaison (14) d'une tringle de manoeuvre (7) avec un chevalet (15) sont de

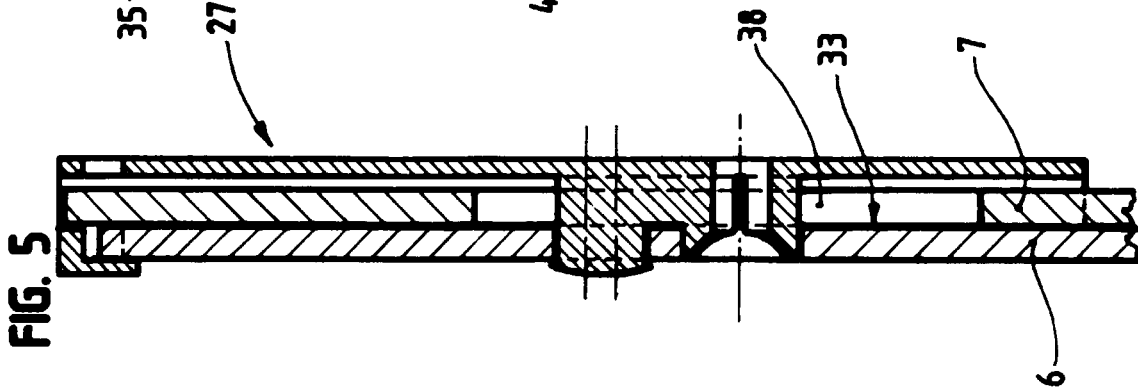
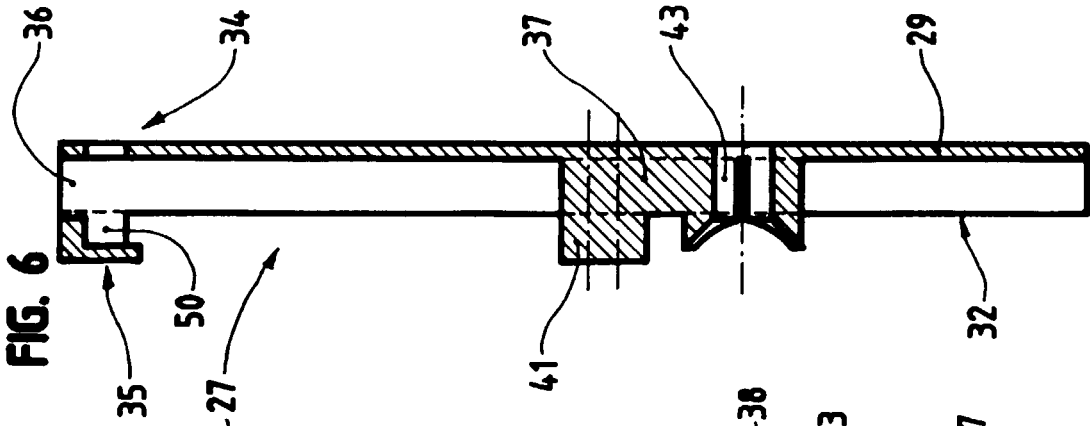
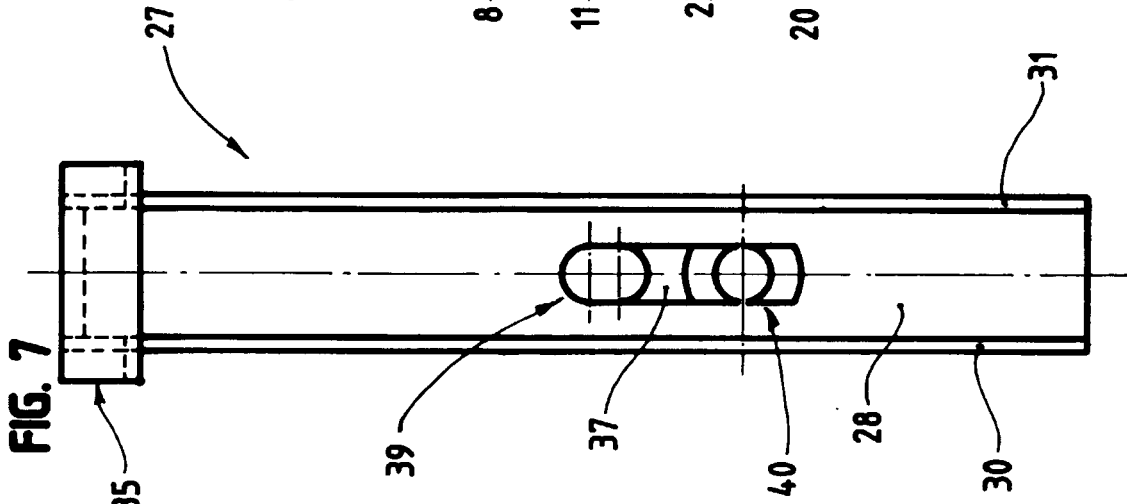
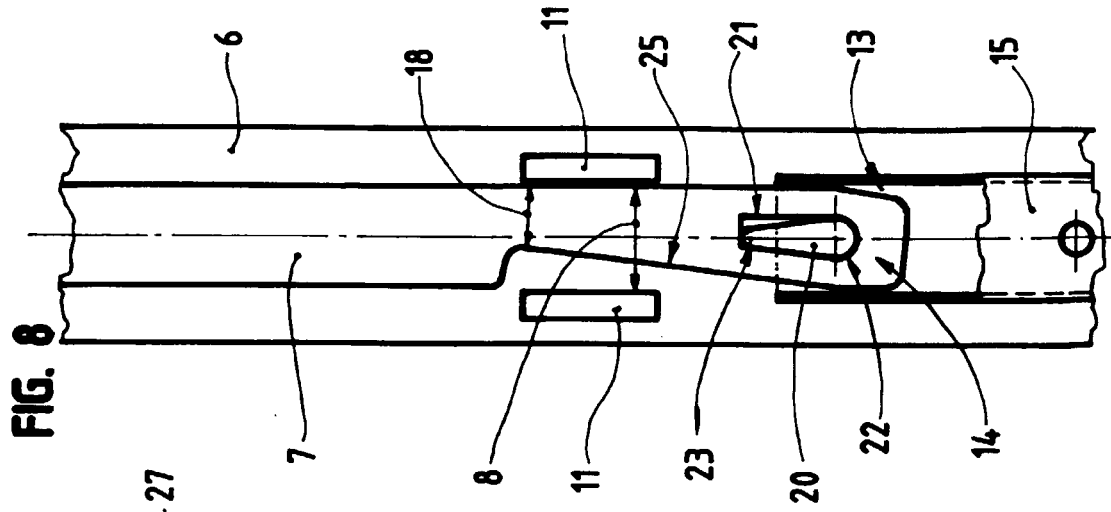
type articulé, tandis que ladite tringle (7) est, en outre, définie, au moins à hauteur de l'ouverture (8) dans le boîtier (5), de largeur (18) inférieure à cette ouverture (8) en vue d'autoriser le pivotement, selon une amplitude (α) déterminée, de ladite tringle de manoeuvre (7) dans un plan parallèle à ladite tête (6).

2. Crémone ou crémone-serrure selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les moyens de liaison de type articulé (14) sont définis par un doigt d'accrochage (20) associé au chevalet ou à l'extrémité (13), introduite dans le boîtier (5) de la tringle de manoeuvre (7), ce doigt d'accrochage (20) étant prévu apte à venir s'insérer dans une lumière (21) ménagée au niveau de ladite extrémité (13) de la tringle de manoeuvre (7), respectivement, dans le chevalet (15), ce doigt d'accrochage (20) et cette lumière (21) étant configurés de manière apte à autoriser le pivotement de la tringle de manoeuvre (7) par rapport audit chevalet (15) selon un angle d'amplitude (α), au moins dans une direction (24) par rapport à la tête (6).
3. Crémone ou crémone-serrure selon la revendication 2, caractérisée par le fait que le doigt d'accrochage (20) et la lumière (21) sont définis de section circulaire.
4. Crémone ou crémone-serrure selon la revendication 2, caractérisée par le fait que la lumière (21) est parallélépipédique, plus particulièrement de forme rectangulaire, dans laquelle vient s'insérer un doigt d'accrochage (21) en forme de goutte d'eau dont la partie (22) de largeur la plus importante est ajustée à la largeur de la lumière (21) de forme parallélépipédique, tandis que la partie (23) effilée présente une certaine mobilité dans cette lumière (21) pour permettre à la tringle de manoeuvre (7) de pivoter par rapport au chevalet (15) donc de la tête (6).
5. Crémone ou crémone-serrure selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée par le fait que la largeur (18) de la tringle de manoeuvre (7) à hauteur de l'ouverture (8) dans le boîtier (5) est ajustée au travers d'une découpe (25) réalisée dans l'un des chants latéraux (26) de cette tringle de manoeuvre (7) et ainsi définie de manière à permettre, lors du pivotement de cette dernière, à la paroi du boîtier (5), située du côté correspondant à la direction de pivotement (24), de s'inscrire dans cette découpe (25).
6. Crémone ou crémone-serrure selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant une tringle de manoeuvre (7) dont l'extrémité libre (16) est prévue apte à définir un organe de verrouillage en venant coopérer, en position de ver-

rouillage, avec une gâche disposée en concordance sur le cadre dormant d'une porte, fenêtre ou analogue, un guide de sortie de tringle (27) équipant l'extrémité libre correspondante (19) de la tête (6), caractérisée par le fait que ledit guide de sortie de tringle (27), se présente sous forme d'un profilé de section en « U » définissant un canal (28) prévu apte à accueillir, en vue d'en assurer le guidage, l'extrémité (16) de la tringle de manoeuvre (7).

7. Crémone ou crémone-serrure selon la revendication 6, caractérisée par le fait que les moyens de positionnement (39) consistent en un plot de positionnement (41) ajusté à une ouverture (42) dans la tête (6) et notamment prévue apte à définir un plot de rivetage, lesdits moyens de fixation (40) consistant en une perforation (43) pour le passage d'une vis de fixation ou analogue traversant, par ailleurs, un trou (44) ménagé, en correspondance, dans ladite tête (6).
8. Crémone ou crémone-serrure selon la revendication 6 ou 7 caractérisée par le fait que le guide de sortie de tringle (27) est pourvu à l'une de ses extrémités (34) d'un retour d'accrochage (35) présentant une ouverture (36) pour le passage de la tringle de manoeuvre (7) et venant s'accrocher sur l'extrémité libre (19) de la tête (6) et comportant intérieurement, un bossage longitudinal (37) sur lequel est à même de venir s'emboîter la tringle de manoeuvre (7) au travers d'une lumière oblongue (38) ménagée dans cette dernière à cet effet, ce bossage (37) recevant, d'une part, des moyens de positionnement (39) du guide de sortie de tringle (27) par rapport à la tête (6) et, d'autre part, des moyens (40) en vue de sa fixation sur une menuiserie ou analogue.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 44 0211

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP 0 485 936 A (RAMSAUER, DIETER) 20 mai 1992 * colonne 4, ligne 40 - colonne 12, ligne 18; figures *	1-3,6	E05C9/20 E05C9/18
A	FR 2 662 202 A (CORNI SERRATURE SRL) 22 novembre 1991 * page 3, ligne 10 - page 5, ligne 17; figures *	1-3,6	
A	DE 91 14 135 U (BKS GMBH) 27 février 1992 * page 4, ligne 16 - page 6, ligne 10; figures *	1,6	
A	GB 2 298 450 A (SECURISTYLE LIMITED) 4 septembre 1996 * figures *	1,6	
A	EP 0 803 624 A (FERCO INTERNATIONAL FERRURES ET SERRURES DE BÂTIMENT) 29 octobre 1997 * colonne 3, ligne 36 - colonne 7, ligne 15; figures *	1,6-8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) E05C
A	FR 2 458 655 A (FERCO INTERNATIONAL, USINE DE FERRURES DE BÂTIMENT) 2 janvier 1981 * figures *	1,6-8	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche MUNICH		Date d'achèvement de la recherche 19 février 1999	Examineur Vacca, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : antérie-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P4C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 98 44 0211

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-02-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 485936 A	20-05-1992	DE 9015597 U DE 59104872 D	19-03-1992 13-04-1995
FR 2662202 A	22-11-1991	IT 1238787 B ES 2046062 A	03-09-1993 16-01-1994
DE 9114135 U	16-01-1992	AUCUN	
GB 2298450 A	04-09-1996	AUCUN	
EP 803624 A	29-10-1997	FR 2747723 A NO 971834 A PL 319529 A	24-10-1997 24-10-1997 27-10-1997
FR 2458655 A	02-01-1981	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82